



Montant frais de scolarité	ALUMNI	Si boursier de l'enseignement supérieur
170€	5€	Exonération frais de scolarité, aucun paiement demandé sauf si vous choisissez ALUMNI le montant sera de 5€

**Information importante** : Si, lors de votre inscription en ligne un montant à régler vous est demandé alors que vous êtes boursier de l'enseignement supérieur, **NE REGLEZ PAS EN LIGNE** et joignez impérativement la notification de bourses à votre dossier. La scolarité rectifiera votre inscription en conséquence.